

Circulaire d'information n°372

Réunion du Comité Directeur
10 & 11 juin 2006 – Nogent sur Marne

Présents : Philippe BOUCLET, Yannick BRELET, Jean-Michel CLEROY, Geneviève DUPORT, Régis FAGART, Michel GAZAGNES, Eliane GUILLON, Paul LAFFARGUE, Christian LAFOREST, Jean-Claude LAPOSTOLLE, Albert LE TYRANT, André NOEL, Dominique OHLMANN, Catherine PELLEN, Maurice PELLEQUER, Raymond POULAIN, Lydia RAT, Gérard REBEYROTTE, Didier AUBIN (Directeur Administratif),

Intervenant : Laurence VALLET (Responsable National de la Formation).

Absents excusés : Michel ADNET, Marcelle BONNIN GUERIN, Jacques DAUNAN, Annette PIGNOLY
Thierry VENANT, Benoît DUPIN (DTN).

Destinataires :
Membres du Comité Directeur,
Présidents de ligues et Comités Départementaux,
Responsables Arbitres de ligues,
Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux,
Personnel F.F.T.A., Publication revue fédérale

 Rapporteur : Didier AUBIN

Date de remise : 13 juin 2006

 Date de diffusion : 05 juillet 2006

Sommaire

Les débats :

1. Convention d'Objectifs 2006
2. Direction Technique Nationale
3. Formation – Evolution de notre système de formation
4. Sécurité dans le Tir à l'Arc
5. Commission des Arbitres
6. Emploi
7. Le Tir à l'Arc à l'école
8. Informatique Fédérale
9. Tir Nature
10. Commission Médicale
11. Questions Sportives
12. Tir en Campagne
13. Commission Electorale
14. Informations et Questions Diverses

Le J.O. du Comité Directeur des 10 & 11 juin 2006.

Le Président, Philippe BOUCLET, donne communication des démissions du Comité Directeur de Messieurs Olivier GRILLAT & Christian HEZELY.

Puis il fait part aux membres du Comité Directeur des récents échanges avec les organisateurs de circuits nationaux, consécutivement à l'absence du système informatique fédéral. En effet, il regrette de ne pouvoir satisfaire les organisateurs car le fonctionnement est lié à une personne propriétaire du logiciel de communication qui s'est retirée de l'équipe fédérale. Il souhaite pour l'avenir aboutir rapidement à une solution fiable et autonome.

Il réitère ses intentions de poursuivre le programme fédéral exprimé à travers « Les 8 engagements ». Il compte sur chacun des membres pour soutenir, appuyer et expliquer la démarche

du Comité Directeur. Quelques personnalités politiques dans les régions ont apprécié de recevoir le document de référence et approuvent l'initiative de notre fédération.

Les prochains mois seront marqués par les mesures en faveur du développement de l'intérêt sportif et médiatique du Tir à l'Arc. C'est une préoccupation fédérale, nous nous engageons dans la production d'images. Il signale la convergence d'intérêt avec la F.I.T.A. dont c'est également une des principales préoccupations qui vient, à cet effet, de créer la Coupe du Monde.

Par ailleurs, il informe les membres du Comité Directeur de certaines discussions au sein du C.I.O. au sujet du Ski Arc dont l'inscription au nombre des disciplines présentes aux Jeux Olympiques d'hiver n'est pas exclue...

L'I.B.U. a transféré le dossier à la FITA. Pour sa part, la F.F.T.A. se rapproche de la F.C.S.A.D. dans la perspective d'une convention pour permettre de gérer au mieux cette discipline et notamment, préparer les athlètes de cette discipline.

Enfin, en perspective des années à venir il entend faire du Conseil Fédéral des Présidents (qui aura lieu le 25 novembre prochain) l'un des moments fort de l'année 2006.

LES DEBATS :

1. Convention d'Objectifs 2006

Le Trésorier, Michel GAZAGNES, a présenté le découpage budgétaire qui résulte de la subvention accordée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative dans le cadre de la Convention d'Objectifs montrant ainsi toutes les limites du budget prévisionnel présenté lors de la dernière assemblée générale.

L'augmentation générale de la subvention est de 3,3 %. C'est une subvention satisfaisante dans le contexte général des Conventions d'Objectifs d'autres fédérations.

Accord est donné au Trésorier pour ajuster le budget en conséquence, au regard des observations des membres du Comité Directeur.

2. Direction Technique Nationale

Le Président, en l'absence de Benoît DUPIN en déplacement à Antalya (TURQUIE) où se déroule la 2^{ème} manche de la Coupe de Monde, rend compte des démarches du Directeur Technique National pour augmenter le nombre de cadres mis à disposition du tir à l'arc.

Il se félicite notamment de l'avancement des travaux sur la démarche d'apprentissage. Une première phase concrète sera présentée au Conseil des Présidents.

Suite à une question qui s'est posée, le Directeur Technique National précise que les ligues ont la possibilité d'accorder des primes à leurs Cadres Techniques Régionaux. Toutefois, cette prime ne donne aucun lien de subordination entre la ligue et le C.T.R. qui est fonctionnaire d'état.

La lettre de mission est définie par le Directeur Technique National.

3. Formation/Evolution de notre système de formation

3.1. Rénovation des diplômes :

Jean-Michel CLEROY, Président de la Commission Formation, et Laurence VALLET, Responsable National de la Formation, ont présenté le dispositif général de rénovation des diplômes du sport.

L'enjeu de la réforme est notamment d'accompagner le développement de l'emploi en adaptant davantage les qualifications aux métiers du sport.

- Une note d'étape a été présentée afin d'informer les membres du Comité Directeur de l'avancement des projets de diplômes de niveau III et II dans les champs de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport afin de faciliter les actions de concertation engagées en 2006 avec les acteurs de ce secteur.
- Pour mémoire, la rénovation des diplômes a commencé par la création d'un diplôme de niveau IV, le BPJES destiné à couvrir l'ensemble des champs de la jeunesse, de l'éducation

populaire et du sport.

Sur ce sujet, la F.F.T.A. entreprend une réflexion visant à faire évoluer en conséquence les formations fédérales.

Le Comité Directeur est consulté sur ce point pour donner son accord de principe sur la démarche proposée à savoir, la mise en place d'un BPJES Tir à l'Arc dont les formations fédérales constitueraient un pré-requis indispensable.

Le Comité Directeur accorde sa confiance à l'unanimité mais souhaite être prudent quant au calendrier de mise en place. En effet, l'expérience du CQP dont l'avenir est incertain appelle à une certaine attention.

3.2. Formations fédérales :

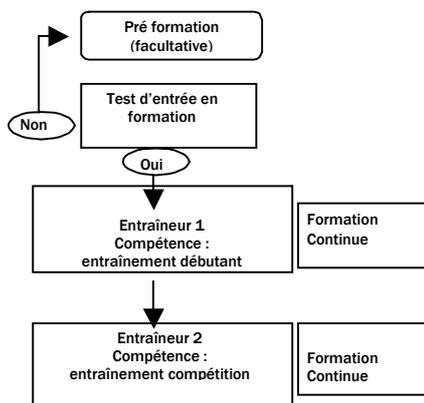
Jean-Michel CLEROY rend compte des travaux de la Commission et de ceux des Cadres Techniques lors du dernier colloque des cadres. Comme suite au dernier Comité Directeur, il est proposé d'établir un niveau d'entrée dans les formations fédérales et pour les examens. Les suggestions suivantes sont proposées dans le cadre d'une phase expérimentale :

L'évolution du schéma des formations appelle à remplacer l'initiateur par «l'Entraîneur 1» (*axé sur l'initiation*) et l'Entraîneur de club par «l'Entraîneur 2» (*orienté compétition*).

Ce changement d'intitulé a pour objectif une meilleure reconnaissance de nos cadres quel que soit le type des séances encadrées.

Pour permettre à chacun de nos candidats de se présenter dans les meilleures dispositions aux examens, des pré-requis sont mis en place à l'entrée de chaque formation.

Proposition du schéma des formations fédérales :



ENTRAINEUR 1 : Test d'entrée,

ENTRAINEUR 2 : Etre titulaire de l'Entraîneur 1.

- **Test d'entrée en formation** : 3 épreuves :
 1. Pratique (*coefficient 2 - Note sur 20*) - Maîtrise des fondamentaux techniques avec un arc d'initiation.
 2. Théorique (*coefficient 1 - Note sur 20*) - QCM = 20 questions : réglementaire, institutionnel, matériel.
 3. Entretien (*coefficient 1*) - Motivation du candidat - Son projet.

Réussite = 12/20.

En cas de réussite, délivrance d'une attestation de réussite signée du cadre évaluateur. Seul un Breveté d'Etat, membre de l'E.T.R., peut évaluer et délivrer cette attestation.

- **Commentaires** :

Epreuve pratique : un modèle de fiche sera réalisé pour uniformiser les appréciations.

Epreuve théorique : QCM à quatre choix : 1 seule bonne réponse par question.

Ce test peut se dérouler sur une journée.

- **Les pré-requis d'entrée en formation d'Entraîneur 1:**
 - Etre licencié à la F.F.T.A. depuis 2 ans révolus (3^{ème} licence),
 - Fournir l'attestation de réussite au test d'entrée en formation,
 - Fournir une convention co-signée par le stagiaire et le président de club, certifiant l'implication du stagiaire dans le club en matière d'encadrement d'un public de débutants,
 - Avoir participé à une compétition sur cibles anglaises ou de parcours.
- **Les pré-requis pour se présenter à l'examen de l'Entraîneur 1:**
 - Avoir participé à une compétition sur cibles anglaises et de parcours. Les archers titulaires d'une licence handisport sont dispensés de la participation à la spécialité de parcours,
 - Avoir 16 ans à la date de l'examen,
 - Justifier de la participation complète à la formation.

La phase expérimentale sera effectuée dans les ligues d'Ile de France, Rhône Alpes, Bourgogne et Corse pour l'année 2006-2007. Le bilan sera dressé en mars 2007.

Si les conclusions sont positives, une application pour septembre 2007 pourrait être envisageable.

4. Sécurité dans le Tir à l'Arc

Régis FAGART, chef de projet en charge de ce dossier, en collaboration avec Didier AUBIN a présenté une ébauche de plan pour la prévention des risques liés à la pratique du Tir à l'Arc en tout lieu et dans le cadre de l'organisation des manifestations sportives.

L'objectif est de disposer de règles précises et claires pour tout le monde afin de les faire mieux appliquer.

Le Comité Directeur a été informé sur le cadre juridique qui confère notamment aux fédérations délégataires la rédaction des règles techniques propres à leur discipline en matière d'équipements sportifs.

Afin de satisfaire aux obligations et afin de répondre à ces objectifs, le plan fédéral prévoit :

- *L'adoption d'un règlement général sur la sécurité à destination des archers, des cadres, des clubs et des organisateurs.*
- *La réalisation de fiches techniques intégrées au Guide du Dirigeant et la refonte des « recommandations » pour la mise en place des installations spécifiques au Tir à l'Arc,*
- *La publication d'un Guide « Conseils et Sécurité » dans la Collection « Enseigner le Tir à l'Arc » (une présentation pédagogique...),*
- *La publication d'un Guide « Protection de la santé des sportifs » dans la Collection « Pratiquer le Tir à l'Arc » (médical et sécurité individuelle),*
- *La création d'un observatoire des risques liés à la pratique du Tir à l'Arc dans le but d'analyser les situations et mieux les appréhender.*

L'échéancier suivant est proposé :

10 juin 2006 :	Accord sur la stratégie
Septembre 2006 :	Présentation d'une ébauche du règlement général
Octobre 2006 :	Adoption du règlement général
Mars 2007 :	Publication des recommandations à intégrer au Guide du Dirigeant
Septembre 2007 :	Publication Guide Conseil et Sécurité, Préservation de la santé des sportifs L'observatoire des risques Site internet fédéral : recensement des accidents, conséquences, commentaires, études de cas.

Le Comité Directeur donne son accord sur la démarche proposée. Un groupe de personnes ressources devra être constitué.

5. Commission des Arbitres

En l'absence de Jacques DAUNAN, Régis FAGART présente les travaux de la Commission.

Rappelant l'objectif d'augmenter le nombre d'arbitres et compte tenu des besoins pour satisfaire la demande (il manque plus de 300 arbitres), voici le dispositif suggéré (en résumé) :

Pour tout organisateur d'une compétition officielle :

- *Obligation de posséder au moins 1 arbitre en activité d'ici 2009,*
- *Le nombre d'arbitre minimum nécessaire pour une compétition sélective est précisé,*
- *Disposition dérogatoire pour les DOM TOM.*

Adopté à l'unanimité – Application le 01/04/2009 (Cf. .

Par ailleurs, les équipes participant aux compétitions nationales arcs à poulies devront fournir 1 arbitre selon un calendrier fourni par la DTN

Adopté – Date d'application 01/01/07. (Cf. .

En conséquence, l'Article B.5.3 des Règlements Généraux du Manuel de l'Arbitre sera modifié en conséquence.

L'info arbitrage ainsi que la Lettre aux Clubs transmettront dans un premier temps ces décisions.

Règlements - Propositions de modifications de règlements :

- Classements nationaux sélectifs : en cas d'égalité pour la dernière place sélective on prend en compte le 4^{ème} score de chaque archer, puis le 5^{ème} score... ; si égalité parfaite, le plus jeune est sélectionné.

Adopté – Date d'application 01/09/06. (Cf. .

- Photo d'identité obligatoire sur la licence.

Adopté – Date d'application 01/09/06. (Cf. .

- L'archer qui abandonne lors du tir de classement ne pourra pas participer à l'épreuve par équipes - A réétudier par la Commission Sportive.

- Catégorie cadet arc nu en tir en campagne

Principe accepté - Mise en application différée, une étude approfondie s'avérant nécessaire (équivalence pas jaune FITA / pas blanc français ; problèmes de surclassements ayant une incidence sur les autres disciplines ; multiplication des catégories)

- Qualifications au championnat de France Beursault

Lors des Beursault qualificatifs autres que les tirs de Bouquet et championnats, toutes les mises sont qualificatives.

Adopté – Date d'application immédiate. (Cf. .

6. Emploi

Présentation par Yannick BRELET des demandes d'aide à la création d'emplois dans le cadre du service d'aide à l'entraînement.

Il a été reçu près d'une dizaine de dossiers. Le Comité Directeur décide de créer un groupe de validation.

Le M.J.S.V.A. n'ayant pas soutenu la demande financière de la F.F.T.A., la ligne budgétaire de cette action a été ramenée à 35 000 euros. Le Ministère estime en effet que les organes déconcentrés de la F.F.T.A. doivent s'adresser aux D.R.J.S. et D.D.J.S. pour obtenir des aides financières.

7. Le Tir à l'Arc à l'école

Albert LE TYRANT présente les travaux du groupe de travail sur les valeurs éducatives.

- Accord sur la réalisation au siège de la F.F.T.A. d'un dépliant A5 3 volets à diffuser auprès des enseignants,
- Elaboration d'une fiche « Kit type » pour l'équipement dans une classe. Le coût sera indiqué et le financement sera à trouver auprès des collectivités locales.

8. Informatique Fédérale

Catherine PELLEN communique l'avancement des travaux sur la mise en place du nouveau logiciel de gestion des compétitions.

Elle présente les différentes fonctionnalités de la nouvelle application.

Le logiciel va prochainement entrer dans sa phase de test, en situation réelle.

9. Tir Nature

Présentation par Jean-Claude LAPOSTOLLE des derniers travaux de la Commission Sportive Nationale Parcours Nature/3D :

- Suite aux résultats de l'enquête Arc Chasse, des modifications réglementaires sont adoptées (Cf. .
- Communication sur l'avancement des travaux visant à publier une plaquette Tir Nature/3D,
- Coefficients de difficulté en parcours 3D: des aménagements seront prévus pour qu'apparaissent les coefficients de difficulté dans les résultats des concours sur internet.
- Participation des équipes de ligues aux critères de France : limité à 1 équipe par ligue – Adopté (Cf. .
- Communication entre le capitaine d'équipe et son équipe : autorisé. (Cf. .
- Dépassement de temps lors des tirs par équipes : avertissement, sanctions - Adopté (Cf. .
- Catégorie Découverte en Parcours Nature : « ouverte à toutes les armes et à tous les âges autorisés à la compétition ». Adopté - Date d'application immédiate (Cf. .

10. Commission Médicale

Jean-Claude LAPOSTOLLE fait un état des lieux du suivi médical au sein de la fédération et des travaux de la commission.

- Constat d'une amélioration du nombre d'athlètes de haut niveau répondant aux obligations en matière de suivi médical. Pour atteindre 100%, le D.T.N. précise que les athlètes ne réalisant pas les examens complets en 2006 ne seront pas proposés sur les listes 2007.
- Le Guide du Haut Niveau sera complété de 2 pages pour satisfaire aux obligations légales relatives au Livret Médical du Sportif de Haut Niveau.
- Résumé des dispositions récentes prises vis-à-vis des poussins. Par souci de cohérence, le Comité Directeur souhaite faire une synthèse de ces dispositions de manière à avoir un texte unique à publier sur le Guide du Dirigeant et sur le Manuel de l'Arbitre.

Devront être précisés : ► L'âge minimum requis pour la prise de licence,
► L'âge minimum requis pour la pratique en compétition.

Il est demandé à Didier AUBIN de faire le point sur ce sujet pour le prochain Comité Directeur, en tenant compte des observations des Commission Arbitres et Médicales et des orientations suggérées par le groupe de travail poussins. Le Comité Directeur devra se prononcer sur le nouveau texte.

- Organisation en septembre d'une réunion du bureau médical ou d'un colloque médical. Accord de principe est donné pour une réunion sur la région parisienne.
- Une enquête est prévue afin de mieux connaître les pathologies chez les archers de plus de 55 ans. Il convient de réfléchir à la forme de l'envoi afin d'optimiser le taux de réponses. Si possible, il devra être lié à l'envoi de la licence 2007.

- La Commission Médicale entend continuer ses actions d'information sur la Prévention de Lutte Contre le Dopage dans les différentes publications de la revue, sous forme de flashs infos.
- Formations fédérales : la Commission Médicale souhaite que les médecins soient impliqués lors des formations fédérales (puissances excessives, armes inadaptées, prévention du dopage...).

11. Questions Sportives

Maurice PELLEQUER présente les travaux de La Commission Sportive Nationale Cible & Salle. Elle a plus particulièrement travaillé sur l'évolution de la filière par équipe dans le cadre de sa médiatisation et à une refonte du calendrier sportif dans un souci d'harmonisation et afin de rendre les compétitions plus attractives.

Les évolutions pourraient être les suivantes :

- Filière D1 et Circuits Nationaux : la Win & Win Cup évoluerait vers un Open de France, appellation à revoir (non réservé à la D1) mais reste jumelée à une étape de la D1. La présence des pôles serait garantie. Le Championnat de France resterait la dernière étape. Ces deux épreuves feraient l'objet d'un traitement médiatique particulier avec la réalisation de deux films de 26 mn qui seraient diffusés sur Sport+. Lors des autres étapes, les phases finales de D1 individuelles se limiteraient aux 16èmes de finales. Elles ne seront plus dotées par le partenaire.

Par ailleurs, deux des épreuves de D1 seraient positionnées le même jour que des épreuves de D2, DNAP et éventuellement DR de manière à laisser libres des week-end pour l'organisation de compétitions régionales et départementales.

Le Championnat de France 2x70M pour les jeunes serait regroupé avec le scratch de la même arme.

- Jeunes : mise en place d'une « semaine jeunes » en juillet comprenant le Championnat de France 2x70M et le Championnat de France jeunes par équipes de ligues. Le Comité Directeur exclu l'idée de revenir à une formule 4 distances (90+70+50+30) malgré le souhait de la D.T.N. Cette semaine pourrait être baptisée la Cible d'Or, en remplacement de la formule actuelle.
- Championnat de France Cadets/Juniors en salle : Par souci de cohérence, les frais de déplacements des équipes de ligues participant aux championnats de France Cadets/Juniors ne pourront plus faire l'objet d'une prise en charge fédérale (Cf. .
- Vétérans : regroupement du Championnat de France 2x70m et du Championnat de France Tir en Campagne en deuxième semaine d'août.
 - 2x70 mètres : mercredi et jeudi.
 - Tir en Campagne : samedi et dimanche.
- Inscription aux Championnats de France : Afin de diminuer les charges administratives, les clubs auront désormais la possibilité d'acquitter les inscriptions aux Championnats de France de leurs archers par prélèvement automatique – Adopté à l'unanimité (Cf. .
- Elaboration du calendrier : La Commission Sportive suggère d'envisager la possibilité pour les ligues de saisir en ligne le calendrier des compétitions. Didier AUBIN se charge de présenter un projet pour le prochain Comité Directeur d'octobre.
- Niveaux en salle : L'intérêt des niveaux s'est estompé petit à petit d'abord, en se réduisant à la salle, puis avec la sortie des catégories des jeunes, cadets et juniors. Cela aboutit à rajouter 5 catégories dans les seniors alors que nous avons ouvert l'année dernière une catégorie sans viseur. De plus, la progression est aujourd'hui mesurée par le classement national aussi, la commission sportive propose au Comité Directeur la suppression des niveaux – Adopté à l'unanimité (Cf. .

12. Tir en Campagne

- Challenge Pro First : compte tenu d'un bilan positif, l'expérience sera reconduite pour 2007. Il s'agit, rappelons-le, de promouvoir le Tir en Campagne auprès des néophytes.
- Championnat de France par équipes : harmonisation de la composition des équipes avec le règlement international. Cette question sera évoquée au Championnat de France par équipes avec les représentants des clubs.
- Championnat de France : Modification du règlement en cas d'égalité pour les phases finales et éliminatoires – Adopté. (Cf. )

13. Commission Electorale

Suite au bilan dressé par le Président de la Commission Electorale, Francis FAGON à l'issue des dernières élections, il convient de préciser certaines règles dont la lecture peut être sujette à discussions.

Un groupe de travail sera constitué à cet effet et M. FAGON sera consulté pour avis. Le Secrétaire Général, Christian LAFOREST, et le Secrétaire Général Adjoint, Dominique OHLMANN, sont chargés de ce dossier.

14. Informations et Questions Diverses

- Championnat de France de Tir à l'Arc U.N.S.S. :
Gérard REBEYROTTE a souligné l'attitude exemplaire de l'U.N.S.S. dans le cadre de son championnat de France auquel les participants, leur encadrement ainsi que les organisateurs ont magnifiquement contribué.
- Convention :
Une convention est en cours de relecture à la Fédération Française Handisport pour validation. Elle prévoit notamment la mise en place d'une Commission Nationale Mixte.
- Plan Média :
Un partenariat avec SPORT + est en cours d'élaboration. Les images seront produites lors du Championnat de France Scratch à Boé par la F.F.T.A. en format 2x26 minutes.
- Président Jury d'Appel :
Christian HEZELY sera remplacé par Michel GAZAGNES au jury d'appel du Championnat de France Scratch – Boé – 22 & 23 juillet 2006 (Cf. )
- Communication du Président :
Le Président souligne une initiative de l'équipe technique régionale de la ligue du Languedoc Roussillon qui a permis d'aboutir à la fabrication d'une pochette de bonne qualité comprenant plusieurs fiches à l'attention des archers néophytes.
Les travaux ont été coordonnés par Brigitte BLANC, Conseiller Technique Fédéral, mise à disposition par la fédération auprès de la ligue du Languedoc Roussillon.
- Calendrier :
Championnat d'Europe Juniors : Du 26 au 30 juin 2007 : Vila Real (Portugal)
- Commission des Récompenses :
Trois demandes de médailles Jeunesse et Sport ont été effectuées. Dorénavant, le Comité Directeur souhaite que les médailles d'or puissent être proposées par la Fédération.

Raymond POULAIN, Président de cette Commission, se montre déçu de l'engagement des ligues dans la mise en valeur du travail des bénévoles. Il regrette qu'aucun dossier ne lui ait été retourné en vue de récompenser des bénévoles méritants.
Le Comité Directeur reste persuadé qu'il faille insister et pense que ce manque d'engouement est le résultat d'une communication insuffisante autour de cette initiative.

- **Représentation fédérale :**
Le Secrétaire Général Adjoint, Dominique OHLMANN, a représenté la Fédération à l'assemblée générale de la F.F.S.A. à Cassis le 31 mars dernier et le Secrétaire Général, Christian LAFOREST, à l'assemblée générale de la F.C.S.A.D. à Lille le 13 mai.
- **Centre Régional et départemental à Chennevières sur Marne :**
Le Président rend compte de la situation et fait part de sa préoccupation suite au désengagement du Comité Régional d'Ile de France qui s'est retiré de l'organe de gestion, le COGETARC, les dirigeants actuels revenant sur les engagements pris par leurs prédécesseurs.

Compte tenu de la nécessité pour la Fédération de faire évoluer son siège fédéral, n'y a-t-il pas une opportunité d'y installer les bureaux de la F.F.T.A. en y faisant construire un bâtiment adapté ? Cette réalisation pourrait être à l'image de l'Institut du Judo ou du Tennis de Table. Le Comité Directeur se montre attentif à cette suggestion et a chargé Dominique OHLMANN, en collaboration avec Didier AUBIN, de réaliser une étude de faisabilité. Adopté – Application immédiate (Cf. )

Le J.O. du Comité Directeur des 10 & 11 juin 2006

Les modifications de règlement feront l'objet d'une publication des textes dans les documents de référence (Manuel de l'Arbitre, Lettre aux Clubs,...)

5. Commission des Arbitres :

Règlements généraux :

Article B.5.3 Nomination des Arbitres dans les Compétitions Nationales :

Nomination des arbitres lors des compétitions nationales arcs à poulies

1 arbitre fourni par les équipes participantes / rotation selon un calendrier fourni par la DTN.

Adopté – Date d'application : 01/01/07.

- Obligation de posséder au moins 1 arbitre en activité d'ici 2009,
- Le nombre d'arbitre minimum nécessaire pour une compétition sélective est précisé,
- Disposition dérogatoire pour les DOM TOM.

Adopté – Date d'application : 01/04/2009.

Article C.5.1.2 Sélections aux Championnats de France Individuels :

Classements nationaux sélectifs : en cas d'égalité pour la dernière place sélective on prend en compte le 4^{ème} score de chaque archer, puis le 5^{ème} score... ; si égalité parfaite, le plus jeune est sélectionné. Adopté – Date d'application : 01/09/06.

Article C.9 Les licences

Photo d'identité obligatoire sur la licence. Adopté – Date d'application 01/09/06.

Article B.7 Points particuliers – Mises multiples

Lors des Beursault qualificatifs autres que les tirs de Bouquet et championnats, toutes les mises sont qualificatives. Adopté – Date d'application immédiate

9. Tir Nature : Les amendements en référence aux articles suivants sont adoptés :

Article A2 Les catégories

Catégorie Découverte en Parcours Nature : « ouverte à toutes les armes et à tous les âges autorisés à la compétition ». Adopté - Date d'application immédiate

Article A.3.5 Repose flèche et contrôleur d'allonge

Article A.9 Technique de tir

Open de France Nature :

Article C.2 Les Equipes

Communication entre le Capitaine d'Equipe et son équipe : autorisé.

Adopté – Date d'application : 01/09/06

Critérium de France Nature par Equipes de Clubs :

Article C.5 Le dépassement de temps

Article D.1.2 Modes de qualification

Article E.2 Equipe de club

Article E.6 Contrôle du temps

Tir sur cible 3D :

Article A.4 Jury d'appel et arbitrage - § Technique de Tir

Championnat de France 3D par Equipes Départementales :

Article C.2 Les Equipes

Communication entre le Capitaine d'Equipe et son équipe : autorisé. Adopté – Date d'application : 01/09/06

Article C.7 Le dépassement de temps

Critérium de France 3D par Equipes de Clubs :
Article D.1.2 Modes de qualification
Article E.2 Equipe de club
Article E.6 Contrôle du temps

Date d'application : 01/09/2006

11. Questions Sportives :

- Championnat de France Cadets/Juniors en salle : Les frais de déplacements des équipes de ligues participant aux championnats de France Cadets/Juniors ne pourront plus faire l'objet d'une prise en charge fédérale. Date d'application : 01/01/2007
- Inscriptions aux championnats de France : Mise en place du prélèvement automatique pour les clubs souhaitant acquitter l'inscription de leurs archers.
Date d'application : 01/01/2007
- Niveaux en salle : Suppression des niveaux en salle.
Adopté - Date d'application : 01/09/2006

12. Tir en Campagne :

Règlement

Article C.7.4. Phase éliminatoire et finale

En cas d'égalité de points après les 1/8 de finale : tir de barrage sur la dernière cible numérotée du module, si possible une longue ou une cible annoncée avant le départ de cette phase.

En cas d'égalité de points après les 1/4 de finale : tir de barrage sur une cible spécialement installée à cet effet, près de la zone centrale, à la distance maximale pour chaque division d'arc - Date d'application : 01/01/2007

14. Informations/Questions Diverses :

- Président Jury d'appel :

Christian HEZELY sera remplacé par Michel GAZAGNES au jury d'appel du Championnat de France Scratch - Boé - 22 & 23 juillet 2006.

- Centre Régional et Départemental à Chennevières sur Marne :

Dominique OHLMANN est chargé d'étudier, en relation avec Didier AUBIN, la faisabilité d'une installation des bureaux de la FFTA à Chennevières sur Marne.